



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-40

**Séance du
29 juillet 2026**

Date de convocation :
23 juillet 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE MME DEMONT, MME DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme DHONT
M. PLOUVIER donne pouvoir à M. REBEYROL
Mme DURAND donne pouvoir à Mme GADEAUD

Secrétaire de séance :

Mme Marianne SCHILDGE

REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LIEU-DIT LE GRAND CHALIER DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU MENE PAR LE SEHV - DEMANDE DE SUBVENTION ET SIGNATURE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal, que dans le cadre de l'enfouissement de réseau mené par le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) sur le secteur du Grand Chalier, il convient de remplacer l'éclairage public existant.

Il convient désormais de signer les documents nécessaires à la finalisation de ce projet et de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention.

Le cout de l'opération s'élève à 8 644,70 € HT.

- **Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- **Vu** La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

Considérant :

- Que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions du conseil départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE,

- **Article 1 :** de donner un avis favorable pour ce projet et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter la participation financière du Département (CTD) et à en informer par courrier Monsieur le Président du conseil départemental de la Haute-Vienne dans les conditions suivantes :



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-40

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant HT
Réfection de l'éclairage public du lieu-dit le Grand Chalier dans le cadre de l'enfouissement de réseau mené par le SEHV	8 644,70	CTD (50%)	4 322,35
		Autofinancement commune	4 322,35
	8 644,70		8 644,70

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Marianne SCHILDGE

Le Maire,
Michel REBEYROL